

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Villemure Émilie

<https://www.cadre21.org/membres/82c6758a419dea5891a49300>

Date d'obtention : 2023-11-21 14:52:18

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous débutons avec une évaluation de la situation, je vérifie l'information et j'évalue à savoir si c'est une situation malveillante ou impulsive. Si nous sommes dans un cas de malveillance, nous ne remplissons pas le document, prenons le téléphone de l'investigateur et j'appelle les policiers. Dans le cas d'une situation impulsive, nous entamons la trousse sexto et je rencontre les personnes impliqués ainsi que l'investigateur. Nous remplissons les grilles, prenons les cellulaires (sans jamais regarder les image) si ils contiennent du matériel. Les policiers sont appelés dès que l'investigation est terminée. Les parents doivent être contactés le plus rapidement possible et la dpj aussi. De plus, nous évaluerons si les règles de l'établissement scolaire ou du code criminel ont été enfreints. Par la suite, je vais suivre les indications du policier et faire ma déclaration.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que nous devons débiter le protocole Sexto dès que nous sommes informés d'une situation relié à la pornographie juvénile. Nous débutons toujours notre première intervention avec la personne qui vient nous informer de la situation. De plus, si cela a eu lieu à l'extérieur de l'école, nous référons aux policiers et nous nous assurons qu'ils ont le soutien nécessaire. Les 3 mises en situation présentes 3 différents contextes où la dénonciation peut être fait soit de l'entourage (famille ou ami(e)s) ou de la victime elle-même. Comme intervenante, pour moi il est primordiale de bien établir un climat de confiance et sécuritaire pour la victime ou les victimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est d'évaluer la situation et de recueillir de l'information juste. Par exemple, plus il y a d'individus d'impliqués dans le partage de l'image, plus c'est difficile à évaluer. Pour ma part, je trouve que les étapes sont claires et permettent d'avoir un cadre pour l'appliqué et de pouvoir se baser sur la justice et de l'implication des policiers aident beaucoup. Par contre, de devoir prendre les téléphones restent à mon sens une partie qui peut être problématique avec les jeunes et la famille. Certains peuvent avoir des réactions fortes face à ce sujet. Je m'appuierai sur ma direction à ce moment là et sur la procédure légale.